

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le 20 décembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER remplacé par sa suppléante Marie-Paule SOMMABERE, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRÉ, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN, Bernard PIS remplacé par sa suppléante Claudine LANSADE, Robert POURROUQUET, Pierrette SÉGAT,

**ABSENTS EXCUSÉS**: Etienne BARRÈRE, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Daniel BELLOT, Paul CAPÉLAN, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Jacqueline ROBUTTI, Chantal VERZENI,

**ABSENTS** : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Benoît OMNES, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIÉTRO.

**SECRETAIRE** : Thierry COLAS.

**OBJET : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'OFFICE DU TOURISME PLACE SAINT-PIERRE A CONDOM**

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 5 juillet 2013 portant « Bail de droit commun entre la Communauté de Communes et Monsieur et Madame Rosello » qui décide de la prise de bail des locaux cadastrés section AO N°341 (comprenant une pièce principale d'environ 70 m<sup>2</sup>, donnant sur la place Saint Pierre, avec vitrine en façade, arrière-boutique, sanitaire et deux étages), et N°340 (garage situé à l'arrière rue de la monnaie) en vue de le mettre à disposition de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Ténarèze exerce la compétence « activités touristiques ». A ce titre « *elle assure la promotion collective du tourisme dans les communes adhérentes. Et notamment elle met en place les outils et moyens de gestion nécessaires au bon fonctionnement d'un Office de Tourisme Communautaire (Office de Tourisme Intercommunal)....* ».

Il convient de mettre à disposition de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze les locaux loués par la Communauté de Communes de la Ténarèze aux époux ROSELLO, conformément au projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir :

**APPROUVER** ce projet de convention de mise à disposition,

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition,

**AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce projet de convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 23 décembre 2013.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE